

Dernière mise à jour le 01 août 2018

Les actualités du mois de juillet 2018

Nous sommes le 1er août 2018, l'occasion pour nous de revenir sur les principales actualités du mois de juillet... [Les actualités du mois de juillet 2018](#) [Dates Actualités ...](#)

Sommaire

- Les actualités du mois de juillet 2018

Nous sommes le 1^{er} août 2018, l'occasion pour nous de revenir sur les principales actualités du mois de juillet...

Les actualités du mois de juillet 2018

Dates	Actualités concernées
1 ^{er} juillet	<p>Publication au JO du décret n° 2018-557 du 30 juin 2018 relatif à la fixation de certains délais applicables à la procédure d'accord préalable prévue à l'article L. 315-2 du code de la sécurité sociale.</p> <p>Notice : l'article L. 315-2 du code de la sécurité sociale prévoit que le remboursement par l'assurance maladie de certaines prestations d'assurance maladie, de maternité ou d'invalidité peut être subordonné à un accord préalable du service du contrôle médical de la caisse d'assurance maladie. Le décret fixe dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none">- à 15 jours, ou à 21 jours pour les cas qui le nécessitent, le délai à l'issue duquel l'absence de réponse du service du contrôle médical vaut accord implicite ;- à 2 mois le délai au terme duquel les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale peuvent mettre en œuvre, pour des motifs de santé publique, une procédure d'accord préalable qu'ils ont proposée sans résultat à l'Union nationale des caisses d'assurance maladie.
4 juillet	<p>Plusieurs publications au BOFIP apportent des précisions sur le PAS.</p>
10 juillet	<p>Publication au JO de l'arrêté du 3 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2011 relatif aux opérations de restructuration ouvrant droit au sein des directions départementales interministérielles au bénéfice de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint.</p>
12 juillet	<p>Publication au JO de l'arrêté du 18 mai 2018 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation. Est précisément concernée la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 9.</p> <p>Article 1</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 6 mai 2017 susvisé, est arrêté, en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation, le plafond suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- plafond par action de formation : 3 500,00 € (trois mille cinq cents euros).
14 juillet	<p>Publication au JO de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense.</p> <p>Publication au JO de l'arrêté du 3 juillet 2018 relatif à la cotisation due par les entreprises visées aux articles L. 5424-15 et D. 5424-7 du code du travail et au fonds de réserve de l'Union des caisses de France-Congés intempéries BTP visée aux articles L. 5424-15 et D. 5424-41 du code du travail</p> <p>Publication au JO de la déclaration sur la nécessaire garantie par les pouvoirs publics des droits des personnes en situation de handicap.</p>

19 juillet	Publication au JO du décret n° 2018-625 du 17 juillet 2018 portant diverses mesures relatives à l'indemnisation des conseillers prud'hommes.
	Publication au JO du décret n° 2018-627 du 17 juillet 2018 portant revalorisation du montant forfaitaire de la prime d'activité à Mayotte. Article 1 A Mayotte, le montant forfaitaire mensuel de la prime d'activité applicable à un foyer composé d'une seule personne est porté à 265,76 euros à compter des allocations dues au titre du mois d'avril 2018.
	Publication au JO du décret n° 2018-628 du 17 juillet 2018 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active à Mayotte. Article 1 A Mayotte, le montant forfaitaire mentionné à l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles applicable à un foyer composé d'une seule personne est porté à 275,47 € à compter des allocations dues au titre du mois d'avril 2018.
	Publication au JO de l'arrêté du 17 juillet 2018 fixant les activités à mener pour les intervenants devant stagiaires pour la formation continue des adultes.
21 juillet	Publication au JO de l'arrêté du 29 juin 2018 portant expérimentation de l'implantation d'un marquage au sol pour signaler un passage pour piétons avec un effet tridimensionnel après déclaration préalable.
	Publication au JO de l'arrêté du 11 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
24 juillet	Publication au JO de l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif à l'agrément de l'avenant n° 3 à la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
25 juillet	Publication au JO de l'arrêté du 24 juillet 2018 fixant le calendrier scolaire de l'année 2019-2020.
27 juillet	Publication au JO de l'arrêté du 16 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 30 mars 2007 relatif au régime spécial d'assurance maladie et maternité des industries électriques et gazières (IEG).
	Publication au JO de l'arrêté du 20 juillet 2018 fixant les modalités d'alimentation du répertoire de gestion des carrières unique.
	Publication au JO du décret n° 2018-660 du 26 juillet 2018 relatif à la limite d'âge du président du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) (70 ans).
29 juillet	Publication au JO du décret n° 2018-666 du 27 juillet 2018 modifiant le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
	Publication au JO de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2018-2019
31 juillet	Publication au JO de la loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires